

Le sylvopastoralisme en Occitanie méditerranéenne

Témoignage d'Emmanuelle GENEVET
Propos recueillis par Jean LADIER pour Forêt Méditerranéenne

Le service commun pastoralisme de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie travaille à l'orientation des politiques publiques en matière de pastoralisme, à l'élaboration de référentiels techniques et apporte son expertise dans le cadre de certains projets. Le sylvopastoralisme n'est pas seulement un pâturage en forêt mais le fruit d'une gestion concertée entre l'éleveur et le forestier. De fait, la majorité des projets pastoraux en cours ne répondent pas à cette définition. Cependant, ils peuvent être bénéfiques à la forêt s'ils sont bien menés. En particulier, la place du pâturage caprin en forêt méditerranéenne mériterait d'être mieux considérée dans une optique de maîtrise du risque d'incendie.

1 - Le CASDAR : compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural » est un levier pour accompagner la transition agro-écologique de l'agriculture française. Il permet de financer des actions relevant du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

Vous coordonnez le service pastoralisme porté par la Chambre régionale d'agriculture. Comment présenter votre service ?

Le sylvopastoralisme est un sujet qu'on a investi depuis longtemps. L'essentiel des travaux qu'on a menés sur cette thématique l'a été dans le cadre du SIME (Service interdépartemental Montagne Elevage) qui regroupait les quatre départements littoraux de Languedoc-Roussillon. Cette structure est devenue le SUAMME (Service d'utilité agricole Montagne Méditerranée Élevage) en 2009, avec l'intégration de la Lozère dans le dispositif. Depuis que la région s'est élargie, il faut nous présenter comme le service commun pastoralisme, porté par la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, sachant que nos actions techniques de terrain ne portent encore que sur l'ex-région Languedoc-Roussillon. La gouvernance est assurée par la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie et par un comité de gestion du service qui est piloté par des responsables professionnels agricoles, à qui on rend des comptes régulièrement.

Nos missions sont de trois ordres :

1.- Accompagnement de nos responsables professionnels sur tout ce qui est en lien avec les politiques publiques de soutien au pastoralisme. Il s'agit d'élaborer des argumentaires techniques contribuant à faire évoluer les soutiens publics dans le sens d'une meilleure adaptation aux contextes des élevages pastoraux, en particulier méditerranéens. En ce qui concerne la forêt, il y a deux sujets : la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et la reconnaissance des parcours boisés comme étant éligibles aux aides de la Politique agricole commune (PAC).

2.- On a une mission de recherche développement. C'est dans ce cadre que l'on a travaillé sur un guide caprin pastoral, que l'on s'est impliqués dans un projet CASDAR¹ sur le sylvopastoralisme, dans le réseau coupures de combustible, quand il existait encore (j'ai été animatrice du réseau à titre personnel pendant quelques années). On creuse les sujets en lien avec la gestion pastorale, les équipements pas-

2 - CERPAM :
Centre d'études et de réa-
lisations pastorales Alpes-
Méditerranée.

3 - ONF : Office national
des forêts.

4 - CRPF / CNPF :
Centre régional (national)
de la propriété forestière.

toraux. On est un peu l'équivalent du CER-
PAM² en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3.- Et puis on a un volet expertise où l'on
mène des actions de terrain sur nos diffé-
rents départements en lien avec les éleveurs,
directement ou avec les Chambres d'agricul-
ture et d'autres acteurs du territoire (ges-
tionnaires, collectivités).

**Tout le monde n'a pas la même vision
du sylvopastoralisme. Un des premiers
objectifs de notre cycle est de se mettre
d'accord sur sa définition ou d'en lister
les déclinaisons. Quelle est la vôtre ?**

Le programme CASDAR auquel on a parti-
cipé avait réuni pas mal de partenaires.
L'Institut de l'élevage était tête de pont, il y
avait le CERPAM, l'ONF³, les CRPF⁴. Il y a
eu un petit livre « Sylvopastoralisme, les
clefs de la réussite », paru en 2005, puis un
CD « Comment aborder un projet sylvopasto-
ral », sorti en 2010, avec un recueil méthodo-
logique, des références, des outils. Dans ce
cadre-là, on avait commencé par poser des
définitions : qu'est-ce qu'on appelle sylvopas-
toralisme, pâturage en sous-bois, etc.

**Est-ce que les avis étaient conver-
gents ou est-ce qu'il y avait des diffé-
rences de vue entre partenaires ?**

Les discussions ont été un peu longues
mais, à la fin, on s'est entendus pour dire
qu'on ne parlait de sylvopastoralisme que
quand on était dans une situation où il y
avait à la fois une valorisation forestière et
une valorisation pastorale. La gestion du site
doit être conduite de manière concomitante
entre le projet pastoral et le projet forestier.
D'où la méthode de travail qu'on avait essayé
de construire à l'époque, en disant : « *quand
on aborde un projet sylvopastoral, on s'y
prend de telle manière, on interroge le fores-
tier, on interroge l'éleveur, et on fait avancer
les choses en parallèle* ».

**Pouvez-vous citer des projets emblé-
matiques ?**

Les choses récentes auxquelles on peut
penser dans le secteur sont des travaux
d'éclaircie ou de dépressage dans des peup-
lements forestiers de montagne avec un enjeu
de reconquête de pâturage pour des estives.
J'ai un exemple en partenariat avec l'ONF,
sur une commune du Gard. Les peuplements
étaient pour moitié des plantations de pins
et pour moitié des accrus. Je n'ai pas suivi le
projet de près ; c'est surtout le collègue de la
Chambre d'agriculture du Gard qui s'en est
occupé. C'est un des rares projets qui allie

vraiment le pastoralisme et l'exploitation
forestière dans notre département.

**Dans le cadre de ce projet, il y a donc
eu une aide au dépressage avec une
finalité de bénéfice commun au sylvi-
cole et pastoral ?**

En fait, il ne s'agissait pas d'aide au
dépressage. Les éleveurs ont droit à des
aides de la Région pour des améliorations
pastorales. Ils ont fait intervenir une entre-
prise qui a pu valoriser le bois sous forme de
plaquettes forestières, ce qui a diminué le
prix à l'hectare et leur a permis d'ouvrir cer-
tains secteurs en gyrobroyage en dehors
même des zones boisées. La forêt n'aurait
sans doute jamais été exploitée ou peut-être
pas immédiatement sans le projet pastoral.

**Effectivement, les quelques projets
que je connais un peu sont dans des sec-
teurs où l'on n'a pas vraiment un objec-
tif de production, dans des pineraies
basses et irrégulières. Le peuplement
ne justifie pas d'intervention sylvicole.
En revanche, le fait d'intégrer la compo-
sante pastorale permet d'enclencher
une gestion que l'on n'aurait pas faite
de façon volontariste en investissant
dans un objectif uniquement forestier.**

C'est ça. Typiquement, je pense qu'on est
dans ce cadre-là. S'il n'y avait pas eu l'objec-
tif pastoral, ils n'auraient rien fait.

Les choses ont un peu évolué. Pendant
longtemps, on a été bloqués sur ce type de
projets parce que les forestiers nous disaient
que les travaux coûtaient très cher, qu'il n'y
avait pas de valorisation forestière possible,
que les bois étaient trop petits. Maintenant,
le développement de la plaquette forestière
ouvre un potentiel que l'on n'avait pas il y a
encore 10 ans.

Je sais qu'il y a un projet similaire sur une
estive de l'Aigoual, en plein dans le doma-
nial, qui s'est négocié directement avec le
Parc des Cévennes et l'ONF et qui n'est pas
encore réalisé. Je crois que c'est dans une
plantation d'épicéa. On est un peu dans la
même idée de dépressage et de valorisation
en plaquettes à un endroit où l'ONF ne
serait pas intervenu tout de suite.

Au quotidien, dans les Cévennes, les éle-
veurs valorisent les espaces boisés. Mais
c'est du pâturage en espace boisé, pas du syl-
vopastoralisme au sens où on l'entend.

En ce moment, on essaie de réactiver les
mesures agro-environnementales DFCI. Il y
avait eu, dans les années 1990, un gros tra-

vail sur l'association forêt-pâturage dans un objectif de prévention des incendies. Cela a donné lieu à un tas de publications du Réseau coupures de combustible, notamment. A la suite de ça se sont mises en place des mesures agro-environnementales, avec des contrats entre les éleveurs et l'Etat pour l'entretien de coupures de combustible par le pâturage. C'est un peu tombé en désuétude depuis 5-6 ans. Donc, on cherche à réactiver les choses pour la prochaine PAC.

On est aussi en train de rénover toutes nos références pastorales : la façon de valoriser les surfaces pastorales par les troupeaux, combien ça leur apporte en alimentation, à quel moment il faut l'utiliser, selon quelle gestion, etc. Cela fait partie de notre volet recherche-développement. On a des fiches par type de milieu, dont les milieux boisés, notamment les châtaigneraies et les chênaies, mais elles datent des années 1990-2000. Donc, on les reprend dans un format plus actuel en essayant d'y intégrer des données par rapport au changement climatique : comment se positionne chaque milieu par rapport à l'évolution du climat ? est-ce qu'il va nous offrir des solutions ? est-ce qu'au contraire il va souffrir des phases de sécheresse, de l'augmentation des températures, etc ? et quelles idées on peut avoir pour réorienter sa gestion ?

Et vous arrivez à quantifier l'impact actuel ou potentiel du changement climatique ?

C'est très compliqué. On a tenté d'avoir des financements pour suivre ça à quelques endroits, sans succès. Le seul programme un peu solide qui s'est fait sur la question est le programme Alpagnes sentinelles pour lequel des protocoles de suivi de l'évolution de la végétation ont été mis en place sur 3-4 ans. Le problème, c'est qu'il faudrait suivre ça sur un très long temps pour avoir au moins un début de réponse.

Il semble souvent difficile de trouver un intérêt de même niveau entre l'éleveur et le forestier. Quels sont les principaux freins ou opportunités pour promouvoir des pratiques à bénéfice réciproque ?

Comme les éleveurs ne sont souvent pas propriétaires du fond, ils ne peuvent pas mener eux-mêmes des opérations sur les arbres. Des opérations concomitantes où on éclaircit, où on réaménage des clairières, peuvent donc s'envisager s'il y a un propriétaire derrière qui est intéressé et fait exploi-

ter le bois. C'est une situation qu'on rencontre plus facilement dans des forêts domaniales ou communales car on a le propriétaire en face et si ça correspond à ce qui est prévu dans l'aménagement, ça colle. Mais sur des parcelles privées, les propriétaires sont rarement présents. Il y a des espaces disponibles mais certains propriétaires ne savent même pas qu'ils y ont une parcelle, d'autres n'envisagent pas d'exploitation forestière. On a des grands versants en Cévennes, complètement boisés en châtaignier et chêne vert ou, en fait, la seule valorisation est la valorisation pastorale.

Cela veut dire qu'il n'y a pas forcément une convention avec chaque propriétaire ?

Cela dépend des endroits. En fait, on a deux situations sur la zone que couvre notre service : la montagne où l'on est dans un parcellaire privé très morcelé et la situation de garrigue sur le bas des départements, où l'on a des espaces communaux assez grands et où il y a du conventionnement entre des éleveurs et la commune, plus l'ONF quand c'est du régime forestier.

J'ai l'impression que cela dépend aussi beaucoup de la volonté du propriétaire ou du gestionnaire forestier, selon qu'il s'intéresse et s'investit ou pas dans le sujet ?

Oui, c'est vrai qu'on est très dépendant de la personne qu'on a en face. Certains sont intéressés et vont tout mettre en œuvre pour que ça se fasse et d'autres non. Je le vois notamment quand un garde forestier change sur une commune où il y a un éleveur et où ça se passait bien avec le précédent et, tout

Photo 1 :
Zone de pinède en éclaircie dans le cadre d'un projet pastoral d'estive.
Photo E. Genevet.



Emmanuelle GENEVET
Chambre régionale
d'agriculture
d'Occitanie
Service pastoralisme
4A Chemin des Caves
30340 SAINT-PRIVAT-
DES-VIEUX
emmanuelle.
genevet@occitanie.
chambagri.fr

d'un coup, ça retombe. Parce que celui qui arrive n'a pas la même vision des choses, et ça lui pose peut-être plus de problèmes.

Est-ce qu'on peut établir une typologie des situations sylvopastorales en fonction des troupeaux et des contextes ou des niveaux d'altitude ? Caprins plutôt dans la partie basse, en garrigue, chênaie verte, bovins plus haut, et ovins entre les deux ... ?

Ce n'est pas aussi simple. Ici, dans les Cévennes, c'est principalement du pâturage ovin. Je sais que dans l'Aude, ils ont plus de pâturage bovin. Par contre, je n'ai pas trop d'exemples en tête où ils aient à la fois travaillé sur le bois et sur le pâturage. Les exemples auxquels je pense sont plus des élevages ovins, voire caprins. Dans le département du Gard, les pâturages caprins peuvent aller assez haut en altitude. Je pense à un élevage qui est du côté du Vigan et qui monte jusqu'à 700-800 mètres d'altitude. Au-dessus, on est plus dans des zones d'estive, où on trouve effectivement plutôt des ovins et de même des bovins, qui peuvent avoir leur siège d'exploitation en montagne et qui font des transhumances inverses.

Dans les sujets à évoquer, il peut être intéressant de s'attarder aussi sur des exemples qui marchent de pâturage caprin en forêt dans des zones où il n'y a pas d'enjeu forestier majeur. C'est un sujet qui suscite souvent des problèmes de compréhension.

Il y a une réticence historique et forte des forestiers vis-à-vis des chèvres, qui doit être difficile à surmonter ?

C'est ça ! Il y a quelques années, au moment où le code forestier était en révision, on avait essayé de le faire évoluer un peu sur cette question des caprins en forêt, en défendant l'idée que, notamment sur la zone méditerranéenne, on pouvait assouplir un peu les règles et faire en sorte que, dans une logique de défense des forêts contre l'incendie, on puisse mettre des troupeaux caprins sans que cela crée trop de souci. Ces forêts n'ont pas une vocation de production de bois d'œuvre et le pâturage n'empêche pas de faire des coupes régu-

lièrement pour le bois de chauffage. Par contre, un pâturage caprin régulier a un impact important sur la végétation arbuscive. Chez nous, c'est surtout du chêne vert, qui n'est pas très sensible au pâturage.

On avait beaucoup travaillé à l'époque avec une collègue de l'ONF des Bouches-du-Rhône. On avait fait des tas de propositions, mais on n'a pas eu gain de cause. Elle, la première, était confrontée très régulièrement au problème dans sa zone, avec des troupeaux de chèvres du Rove, notamment, qui valorisent des zones qui sont en grande partie forestière mais qui n'ont pas un rapport intéressant.

Pourtant, les forestiers ont tous en tête des dégâts causés par les chèvres, qui arrivent même à grimper sur les arbres !

Oui, mais on a fait une étude il y a quelques temps et publié avec le CERPAM et d'autres partenaires un petit guide qui s'appelle le Guide pastoral caprin. On a observé le comportement des chèvres dans plusieurs troupeaux et on s'est rendu compte que ce comportement (je monte dans les arbres, ou je me quille sur mes pattes arrières pour aller prélever à plus de 2 mètres) est très rare ; elles mangent spontanément à hauteur de tête, et ne se mettent à grimper dans les arbres que quand il n'y a plus rien à manger.

Bien sûr, il faut que la gestion pastorale mise en place soit cadrée pour éviter l'épuisement complet du sous-bois lié à un pâturage trop appuyé ou trop régulier au même endroit. Il faut suffisamment de surface pour conduire le troupeau et éviter qu'il ne s'attaque à une zone en particulier. On a aussi constaté que les chèvres avaient besoin d'être relancées régulièrement dans leur pratique de pâturage parce qu'après une heure, une heure et demie, elles lèvent la tête et c'est là qu'elles font des bêtises, qu'elles se mettent à écorcer, à grimper aux arbres, parce qu'elles s'ennuient. Donc, il faut les emmener dans un autre endroit, et elles se remettent à pâturer normalement. Cela nécessite une présence humaine assez régulière au troupeau. Tout ça n'est pas vraiment du sylvopastoralisme, mais c'est quand même une valorisation de la zone et il y a une fonction de prévention des incendies grâce à la consommation de combustible potentiel.

E.G.

Photo 2 :
Non, les chèvres ne montent pas dans les arbres systématiquement !
Photo E. Genevet.

